



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SE TIENDRA EN VISIOCONFÉRENCE INTERACTIVE LE JEUDI 20 JANVIER 2022 À 19 H.

Dans le respect des nouvelles directives gouvernementales et jusqu'à nouvel ordre, les membres du conseil municipal siégeront en visioconférence, **de façon interactive**. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance, à la période de questions spécifique à l'ordre du jour ou transmettre ses questions par écrit à general@chertsey.ca, et ce, avant 16 h le 19 janvier 2022. Un lien sera accessible sur le site Internet de la Municipalité pour se connecter à l'application Zoom et un enregistrement vidéo de la séance sera disponible, dès que possible, sur le site Internet municipal.

POINT À L'ORDRE DU JOUR :

1. Règlement 633-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 18^e jour du mois de janvier 2022, entre 8 h et 16 h.

FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de janvier 2022.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe